

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Janvier 2006



Conseil de rédaction

Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*
Sheila Fraser, *Vérificatrice générale du Canada*
Faiza Kefi, *Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie*
David M. Walker, *Contrôleur général des États-Unis*
Clodosbaldo Russian Uzcátegui, *Contrôleur général du Venezuela*

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellevaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. Government Accountability Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Árpád Kovács, *Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Président*
Arturo González de Aragón, *Contrôleur général, Cour supérieure de la Fédération, Premier Vice-président*
Osama Jaffer Faqeeh, *Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président*
Josef Moser, *Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général*
Henri Bruno Bessin, *Inspecteur général d'État, Burkina Faso*
Paul R.S. Allsworth, *Directeur de la vérification, Bureau de vérification des Îles Cook*
Vijayendra Nath Kaul, *Contrôleur et Vérificateur général, Inde*
Nobuaki Morishita, *Président, Conseil de contrôle, Japon*
Yun-Churl Jeon, *Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président*
Juan Gutiérrez Herrera, *Président, Conseil supérieur de contrôle général, Nicaragua*
Jørgen Kosmo, *Vérificateur général, Rikskontrollen, Norvège*
Guilherme D'Oliveira Martins, *Président, Cour des comptes, Portugal*
Albert Edwards, *Directeur de la vérification, Bureau national de la vérification, Saint-Kitts et Nevis*
Faiza Kefi, *Première Présidente, Cour des comptes, Tunisie*
Sir John Bourn, *Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni*
David M. Walker, *Contrôleur général, Government Accountability Office, États-Unis*
Guillermo Ramirez, *Président, Cour des comptes, Uruguay, Président*
Clodosbaldo Russian Uzcátegui, *Contrôleur général, Venezuela*

La Revue internationale de la vérification des comptes publics est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La Revue, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du

U.S. Government Accountability Office
Room 7814, 441 G Street NW
Washington, D.C. 20548
É.-U.

Téléphone : (202) 512-4707
Télécopieur : (202) 512-4021
Courriel : spel@gao.gov

La Revue sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La Revue est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la Revue à spel@gao.gov.

Les articles de la Revue sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
Focus : le plan stratégique	4
En bref	8
Un cas de coopération internationale : la Mongolie	12
Profil : Nouvelle-Zélande	18
Publications à signaler	22
Dans le cadre de l'INTOSAI	23
Nouvelles de l'IDI	34
Événements de l'INTOSAI 2006 ..	36



Réflexions sur le passé de l'INTOSAI et perspectives d'avenir

Bjarne Mørk-Eidem

Vérificateur général de la Norvège

À la veille de mon départ à la retraite, on m'a demandé de rédiger le présent éditorial, ce dont je me sens fier et très honoré. La retraite est une étape que je franchis avec des sentiments partagés. Depuis 1990, je suis Vérificateur général de la Norvège; j'ai également siégé au Comité directeur de l'INTOSAI et présidé le Conseil d'administration de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Ces fonctions m'ont beaucoup apporté, tant sur le plan personnel que professionnel. J'aimerais donc vous faire part de certains points saillants de mon expérience au sein de l'INTOSAI et de mes vues sur l'avenir de l'Organisation.

Je me réjouis énormément de voir à quel point l'INTOSAI a évolué au cours des 15 dernières années. Je l'ai vue croître; de simple réseau d'échanges et d'expériences, elle s'est transformée en une organisation plus solide et plus dynamique. Bien qu'elle n'ait pas été instantanée et qu'elle ait exigé une bonne dose d'efforts de la part de nombreux collègues, cette évolution a constamment mené l'Organisation dans la bonne voie.

Je me souviens de mon premier INCOSAI, à Washington en 1992 — une expérience qui m'a certainement marqué! Trois nouvelles commissions ont alors été instituées, sur le contrôle environnemental, la privatisation et l'évaluation de programmes. De plus, la composition du Comité directeur a été élargie afin d'être plus représentative des divers systèmes de contrôle et des sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI. C'était là une étape importante pour intégrer le riche éventail de diversité de l'Organisation et pour orienter ses efforts vers le bien commun.

Au XV^e INCOSAI, au Caire en 1995, le contrôle environnemental a été, pour la première fois, un thème dominant. C'est lors de ce Congrès qu'on a établi un cadre général pour ce genre de travaux et intégré le développement durable au nombre des politiques et des programmes gouvernementaux à contrôler. Aujourd'hui, de nombreuses ISC effectuent des contrôles environnementaux et le développement durable fait partie du champ d'action de plusieurs organisations internationales.

Au XVI^e INCOSAI, qui a eu lieu à Montevideo en 1998, l'un des thèmes abordés était le rôle des ISC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption. Malheureusement, ce thème est encore plus pertinent à l'heure actuelle, quand on sait que la corruption est le principal obstacle au développement. Les ISC doivent jouer un rôle clé à cet égard.

L'INCOSAI de 2001, à Séoul, a posé un jalon important dans l'évolution de l'IDI. En effet, l'INTOSAI a alors révisé ses statuts pour s'assurer que l'ISC hôte de l'IDI siègerait en permanence au Comité directeur de l'INTOSAI. C'était là la première étape en vue d'intégrer officiellement l'IDI au sein de l'INTOSAI. À Séoul, nous avons franchi une autre étape importante, en constituant un groupe de travail (ou *task force*) chargé d'élaborer un cadre de planification stratégique pour l'INTOSAI afin de guider l'Organisation au XXI^e siècle.

Au Congrès de 2004 à Budapest, l'adoption de son premier plan stratégique a marqué le début d'une nouvelle ère dans l'évolution de l'INTOSAI. Ce plan constitue un outil d'une grande portée pour l'atteinte des buts de l'Organisation; il lui fournit une orientation stratégique que partagent les 186 ISC. Je suis très reconnaissant à l'INTOSAI de m'avoir invité à prendre part au groupe de travail qui a établi le plan. Ce travail a été inspirant et gratifiant et je suis convaincu que le plan oriente l'Organisation dans la bonne direction. L'INTOSAI a déjà pris des mesures concrètes pour mettre le plan en oeuvre et elle devrait maintenant l'utiliser pour donner un nouveau souffle à l'Organisation. Animés par un esprit de consensus et unis par un but commun, les membres de l'INTOSAI doivent maintenant mobiliser leur énergie et leurs ressources afin de poursuivre cette mise en oeuvre.

Toutefois, je suis convaincu que l'INTOSAI doit se fixer des aspirations et des buts ambitieux si elle veut être une organisation internationale modèle efficace, vouée à l'excellence. À cet égard, j'aimerais formuler deux observations capitales.

En premier lieu, pour qu'elle fonctionne comme une organisation internationale modèle, l'INTOSAI doit renforcer ses capacités en matière de coordination et d'appui. Il faudrait en priorité mettre sur pied un secrétariat international de l'INTOSAI (1) qui s'occuperait de mettre en oeuvre et de diffuser les normes, les directives et les pratiques exemplaires élaborées par les commissions et les groupes de travail de l'INTOSAI; (2) qui aiderait ceux-ci à traduire les documents de travail; (3) qui posséderait suffisamment de compétences en matière de recherche et d'évaluation; et enfin, dernière activité et non la moindre, (4) qui intégrerait les activités actuelles de formation de l'IDI. Il faut supposer, pour établir un tel Secrétariat, que l'INTOSAI

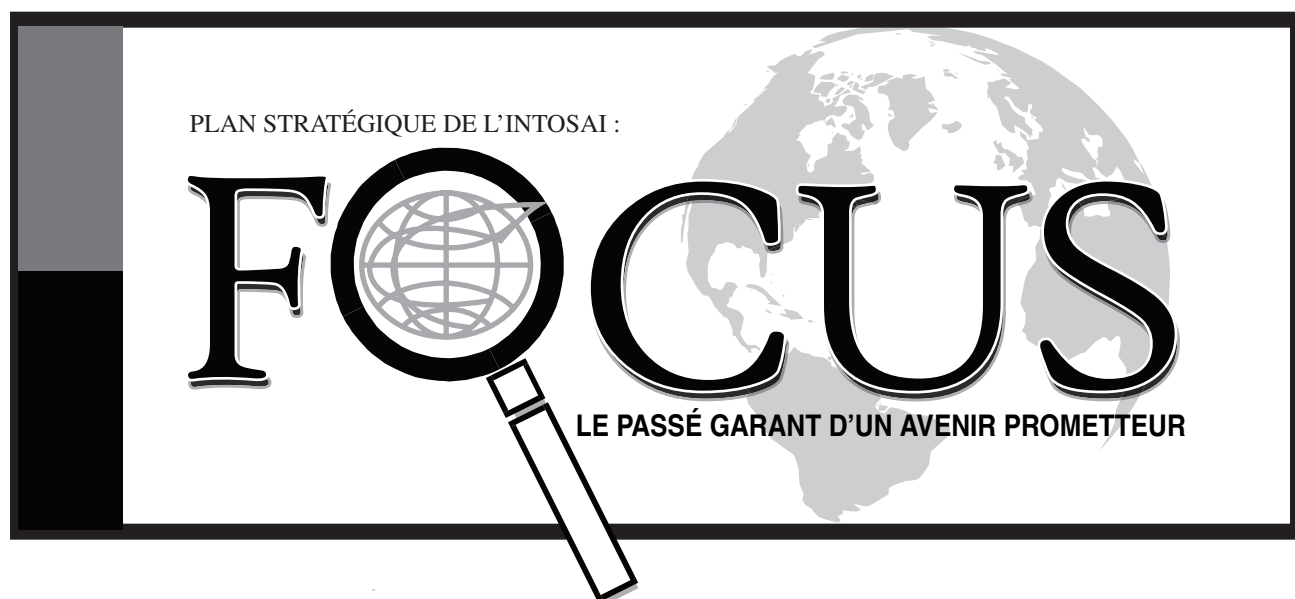
dispose d'un financement qui soit plus durable et qu'elle ne dépende pas du bon vouloir de quelques ISC membres, comme c'est le cas aujourd'hui.

En deuxième lieu, les statuts de l'INTOSAI stipulent que l'Organisation doit maintenir ses liens actuels avec les Nations Unies. À mon avis, il est important que l'INTOSAI aille plus loin et qu'elle vise à entretenir des liens plus étroits avec l'ONU, soit en devenant une institution onusienne ou en établissant une relation officielle plus étroite avec l'ONU. L'INTOSAI bénéficierait ainsi d'un cadre qui consoliderait ses buts, lui garantirait un fondement financier solide pour ses travaux et lui donnerait la reconnaissance et la légitimité requises pour faciliter une collaboration plus étroite avec des donateurs internationaux comme la Banque mondiale.

Depuis 2001, l'ISC de la Norvège a l'insigne honneur d'être l'hôte de l'IDI. Comme Président du Conseil d'administration de l'IDI, la vision d'une responsabilité partagée, le fait d'aider les ISC à s'entraider, a été l'une des motivations qui m'ont guidé. Dans les années à venir, l'INTOSAI doit s'attacher à investir dans la connaissance de sorte que des possibilités soient offertes à tous, non seulement à quelques-uns. Il est de notre devoir à tous de combler les écarts entre les nations et je prie instamment toutes les ISC d'accorder encore une plus grande importance à cette mission dans l'avenir.

Enfin, j'aimerais partager avec vous une réflexion personnelle. Amener des nations souveraines à collaborer entre elles est une tâche exigeante. L'INTOSAI nous donne l'occasion de collaborer avec des collègues de partout dans le monde et permet aux vérificateurs de mieux comprendre le contexte international du contrôle des finances publiques. Mon expérience au sein de l'INTOSAI met en lumière l'importance des relations personnelles dans la coopération internationale. Bien des avantages découlent de la confiance, de la réciprocité, du partage d'informations et de la coopération qui caractérisent les réseaux sociaux et qui contribuent à fonder l'assise de relations mutuellement bénéfiques, tant sur le plan personnel qu'à l'échelle des institutions.

Ce fut un honneur pour moi de travailler avec autant de collègues de l'INTOSAI, d'avoir pu connaître personnellement beaucoup d'entre vous et d'avoir noué des amitiés. J'aimerais saisir l'occasion pour remercier les membres de l'INTOSAI de leur collaboration et de leur bonne volonté tout au long de ces années. Je souhaite à l'INTOSAI et à toutes les ISC membres un franc succès dans leurs réalisations à l'avenir.



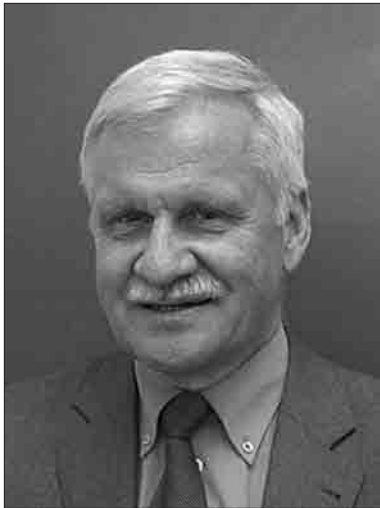
L'INTOSAI continue de franchir des pas importants dans la mise en œuvre de son plan stratégique. Les événements et les activités qui ont eu lieu depuis la parution du numéro d'octobre 2005 de la *Revue* sont résumés ci-dessus. En outre, le nouvel organigramme de l'INTOSAI (voir à la p. 6) illustre la façon dont le plan stratégique modèle la structure et les activités de l'INTOSAI.

Le plan stratégique a été à l'avant-scène lors de la réunion annuelle du Comité directeur de l'INTOSAI, à Vienne, les 10 et 11 novembre 2005. Pour plus de renseignements, (voir « Dans le cadre de l'INTOSAI », à la p. 23.) L'ordre du jour du Comité était structuré selon les quatre objectifs du plan. Le Comité a discuté des questions cernées par la Commission financière et administrative lors de sa réunion du 6 juillet 2005, et pris des mesures à leur égard. Parmi celles-ci, mentionnons :

La sélection de directeur(s) de la planification stratégique : La sélection d'un candidat au nouveau poste de directeur de la planification stratégique, qui est prévu dans le plan stratégique, était un point important de l'ordre du jour de la réunion de novembre du Comité directeur. Le directeur de la planification stratégique devra appuyer le Comité, qui assure la direction et canalise les efforts de l'organisation en vue de la mise en œuvre du plan stratégique. En particulier, le directeur de la planification stratégique contribuera à veiller à l'intégration des éléments du plan en assurant la coordination avec le président du Comité directeur, le Secrétaire général, les Présidents des commissions chargés des objectifs, les agents de liaison, les secrétariats régionaux, l'IDI et la *Revue*.

À la suite de l'appel de candidatures lancé aux ISC membres du monde entier et après consultation de la Commission financière et administrative, le Secrétaire général a soumis les noms de deux candidats au Comité directeur. Après d'amples discussions, celui-ci a décidé de sélectionner deux candidats pour des mandats

successifs : M. Klaus-Henning Busse d'Allemagne assurera la direction de la planification stratégique jusqu'au Congrès de 2007 de l'INTOSAI, à Mexico, et M^{me} Kirsten Astrup, de Norvège, lui succédera.



M. Klaus-Henning Busse

Membre de l'ISC de l'Allemagne (*Bundesrechnungshof*), M. Busse est titulaire d'un doctorat en droit et peut exercer des fonctions judiciaires dans son pays. Travaillant à l'ISC de l'Allemagne depuis 1980, il a participé à de nombreuses activités professionnelles sur la scène internationale. M. Busse est connu de l'INTOSAI grâce aux mémoires qu'il a présentés lors de conférences internationales (p. ex. au 8^e Forum international sur le contrôle, à Tokyo en 2004, et au Forum mondial sur l'éthique et la transparence, à Kuala Lumpur en 2005), et grâce à son travail de vérificateur de projets d'aide au développement dans le monde. En outre, M. Busse a participé activement à des séances de formation en Europe, en Afrique et en Asie. Il est l'auteur de nombreuses publications sur

le système de contrôle des finances publiques de l'Allemagne et a également rédigé un manuel sur le contrôle des travaux publics pour le compte du Bureau de contrôle national de la Chine.

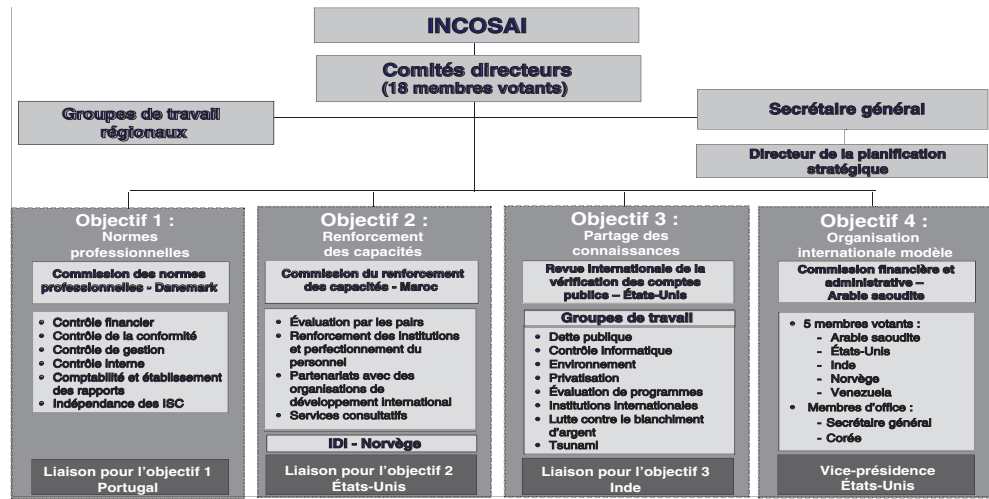
M^{me} Astrup travaille au Bureau du vérificateur général (*Riksrevisjonen*) de la Norvège depuis 1986. En 1995, le Parlement de la Norvège l'a nommée directrice générale. De 2002 à janvier 2006, elle a siégé au Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN, à Bruxelles. M^{me} Astrup possède une vaste expérience de la collaboration internationale dans le domaine du contrôle et elle a assisté aux congrès de l'INTOSAI de 2001 et de 2004, à Séoul et à Budapest. Pendant plusieurs années, elle a représenté l'ISC de la Norvège au sein du Groupe de travail pour la privatisation et, depuis 2000, elle siège au Conseil de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). M^{me} Astrup est diplômée en droit de l'Université d'Oslo.

Grâce à leur appui unanime des deux candidats, les membres du Comité directeur ont assuré la continuité de cet important poste et exprimé l'espoir que M^{me} Astrup pourrait « à l'occasion prêter son concours à M. Busse au cours de son mandat et ainsi faire profiter l'INTOSAI de sa vaste expérience internationale ».



M^{me} Kirsten Astrup

Tableau 1 : Organigramme de l'INTOSAI



Source : INTOSAI

□ **Objectif 1, Commission des normes professionnelles** : Le Comité directeur a adopté le mandat de la Commission. Présidée par le Danemark et dont la liaison est assurée par le Portugal, la Commission a tenu sa séance inaugurale à Oslo en septembre 2005 (voir la *Revue* d'octobre 2005) et son plan de travail progresse bien. Dans l'éditorial de la *Revue* d'octobre 2005, son président, M. Henrik Otbo, Vérificateur général du Danemark, a présenté sa vision de la Commission.

Pour plus de renseignements et obtenir le mandat de la Commission, communiquez avec l'ISC du Danemark à : yvan.pedersen@rigsrevisionen.dk et avec l'ISC du Portugal : geral@tcontas.pt.

□ **Objectif 2, Commission de renforcement des capacités** : Le Comité directeur a adopté le mandat de la Commission. Son président, M. Ahmed El-Midaoui, Président de la Cour des comptes du Maroc, et son agent de liaison, M. David Walker, Contrôleur général des États-Unis, ont tenu de vastes consultations avec les hauts dirigeants de grands organismes donateurs internationaux et bilatéraux à Washington, D.C., en octobre 2005. La Commission tiendra sa première réunion à Londres, les 13 et 14 mars 2006.

Pour plus de renseignements et obtenir le mandat de la Commission, communiquez avec l'ISC du Maroc à : cocomptes@courdescomptes.ma.

□ **Objectif 3, Partage des connaissances** : L'objectif 3 est un recueil de moyens pour partager les connaissances, y compris des *task forces*, des groupes de travail et la *Revue*. L'ISC de l'Inde joue le rôle d'agent de liaison pour cet objectif et a élaboré avec diligence des documents conceptuels en vue d'établir une politique sur les communications pour l'ensemble de l'INTOSAI ainsi qu'un outil de collaboration sur

le Web. De plus, l'agent de liaison fait un sondage auprès des organismes concernés afin d'évaluer leurs besoins et de déterminer la meilleure façon de partager les connaissances et les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC de l'Inde à : cag@cag.gov.in.

□ **Objectif 4, Commission financière et administrative :** Les membres de la Commission s'affairent à rédiger un éventail de documents qu'ils examineront et débattront au cours de leur quatrième réunion, à Riyad, les 21 et 22 février 2006. Sous la présidence d'Osama Faqeh, Président du Bureau de vérification générale de l'Arabie saoudite, et sous la vice-présidence de M. David Walker, Contrôleur général des États-Unis, les délégués à la réunion aborderont la question des membres associés potentiels de l'INTOSAI, les stratégies pour présenter des donateurs afin qu'ils financent les programmes de l'INTOSAI ainsi qu'une analyse poussée de la situation financière de l'INTOSAI, particulièrement l'amélioration de ses revenus.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC de l'Arabie saoudite à : ajlan33@yahoo.com ainsi qu'avec l'ISC des États-Unis à : spel@gao.gov.

EN

bref

Afghanistan

Expansion du Bureau de contrôle et de vérification

Le Bureau de contrôle et de vérification de l'Afghanistan (BCV) vérifie les états financiers et les comptes des ministères, des départements et des organismes à l'échelon national depuis 60 ans. Il est indépendant et relève directement du président afghan. Depuis la mise en place de l'Autorité transitoire dans ce pays, le BVC a vérifié des subventions accordées par la Banque mondiale, le Fonds spécial de reconstruction de l'Afghanistan, des projets exécutifs nationaux du Programme des Nations Unies pour le développement et bien d'autres entités. Le BVC a exécuté ces travaux grâce à la coopération technique d'experts étrangers de la société PFK de Londres, et de la société Deloitte Inde, dans le cadre d'ententes signées entre le gouvernement afghan et la Banque mondiale.

M. Muhammad Sharif Sharifi a été nommé vérificateur général en mars 2002. Il a depuis présidé à des changements importants au sein du Bureau.

Le BVC a élargi ses rapports avec des organisations internationales comme l'ASOSAI, l'INTOSAI et l'ICOSAI et avec les ISC de l'Iran, du Pakistan, de l'Inde, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Bangladesh, du Canada, de la Russie, de la Lettonie, de la Turquie, de la Bulgarie, du Sri Lanka et de l'Indonésie, entre autres.

Renforcer les capacités des employés du Bureau est essentiel et prioritaire. Des formateurs étrangers ont permis aux employés du BVC d'acquérir des compétences professionnelles en contrôle. Ceux-ci ont notamment appris à

planifier et à exécuter des contrôles, à établir des rapports et ils se sont familiarisés avec de nouvelles méthodes de contrôle. Certains employés du BVC ont participé à des colloques et à des programmes internationaux en Inde, en Russie, en Bulgarie, en Turquie, au Sri Lanka, en Lettonie et au Pakistan, notamment.

Par ailleurs, le BVC est en voie d'informatiser ses activités. Des plans prévoient l'élargissement de l'accès à Internet à tous les employés du Bureau. Le BVC prévoit également faire ce qui suit :

- établir des bureaux dans les diverses provinces du pays; créer une direction du contrôle environnemental et un comité parlementaire qui serait chargé de surveiller les résultats des contrôles effectués dans les ministères et les départements;
- évaluer la mise en œuvre du plan stratégique dans d'autres ministères;
- établir un institut du contrôle et de la comptabilité afin de faire la promotion de projets mis en œuvre avec le souci de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacité et de prévenir les déficiences et les lacunes au sein de tous les départements.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le BVC :

Fax : ++93 0 20 210 2285

Courriel : auditoffice_afghanistan@yahoo.com

Australie

Le rôle de l'ANAO dans la mise en œuvre des normes australiennes équivalentes aux normes comptables internationales

En 2004, les normes australiennes équivalentes aux normes comptables internationales (AEIFRS) ont été publiées par l'*Australian Accounting Standards Board* (AASB) et ont force de loi. Les normes AEIFRS ont été établies afin d'accroître la transparence et la comparabilité des états financiers à l'échelle mondiale en incorporant entièrement les normes comptables internationales (IFRS). Les normes AEIFRS s'appliquent à toutes les entités publiantes en Australie pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2005. L'administration publique australienne doit donc présenter l'information financière de 2004-2005 et de 2005-2006 selon ces normes.

À ce jour, les entités publiques australiennes ont franchi les étapes suivantes :

- Présentation dans une note afférente aux états financiers de 2004-2005 des modalités de la transition vers les normes AEIFRS, des principales modifications de conventions comptables apportées en raison de la transition et de toute information prévisible et fiable sur l'incidence de la transition sur les états financiers établis selon les normes AEIFRS (l'ANAO a audité l'information communiquée à ce sujet dans le cadre de ses travaux d'audit des états financiers de 2004-2005).
- Établissement, selon les normes AEIFRS, des bilans d'ouverture et des états financiers pour l'exercice de transition de 2004-2005.

En plus d'être l'auditeur externe des états financiers des entités publiques australiennes établis selon les normes AEIFRS, l'ANAO est aussi chargée d'assurer la transition vers les normes AEIFRS en organisant des cours de

formation pertinents, en concevant des programmes d'audit et en offrant une assistance technique à son personnel qui est chargé d'auditer les états financiers. Elle doit aussi répondre aux demandes d'appel à commentaires de l'AASB sur les normes AEIFRS. Et elle collabore avec les entités publiques en vue de régler une série de questions liées à la mise en œuvre et à l'interprétation des normes.

Même si toutes les entités publiantes du gouvernement australien seront touchées par les normes AEIFRS, les effets varieront selon la nature des activités des entités et les obligations qu'elles ont contractées. Néanmoins, il est généralement admis, dans le contexte de l'information financière, que les normes AEIFRS vont accroître la volatilité des résultats communiqués selon la méthode de la comptabilité d'exercice, surtout en raison de la constatation d'un plus grand nombre de droits et d'obligations dans les états financiers et de l'obligation d'évaluer la valeur actualisée des passifs à long terme.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec l'ANAO :

Fax : ++61 (2) 6203 7519
Courriel : ag1@anao.gov.au
Site Web : www.anao.gov.au

Barbade

Le Bureau du vérificateur général célèbre le 150^e anniversaire de sa fondation

En décembre 2005, le Bureau du vérificateur de la Barbade aura 150 ans.

Le Bureau a été fondé en 1855, alors que la Barbade était encore une colonie anglaise, aux termes d'une loi, l'*Act of Better Auditing and Inspection of Public Accounts*. À ses débuts, il avait pour mission de vérifier les bordereaux de paiement avant de les régler, de certifier les retraites et d'exécuter des examens mensuels des comptes du Trésor public.

À l'avènement de l'indépendance du pays en 1966, le Bureau du vérifi-



Le personnel de l'ISC de la Barbade

cateur général a été inscrit dans la Constitution. Il est désormais chargé du contrôle des comptes annuels des ministères et des organismes publics qui sont financés par l'État. De plus, il peut contrôler tous les ministères dont il a la charge en vue de déterminer s'ils utilisent les ressources en accordant toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficacité et à l'efficacé.

Le Vérificateur général, M. Hallam Phillips, a fait savoir que son bureau examinait ses activités dans le but de renforcer son indépendance, surtout dans les secteurs du recrutement et de la formation des employés. Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du vérificateur général :

Fax : ++1 (246) 228 – 2731
Courriel : audit@boa.gov.bb

Colombie

Le Contrôleur général souhaite une analyse coûts-avantages de la politique antidrogue

En octobre 2005, l'ISC colombienne et une fondation privée colombienne ont parrainé un colloque international sur le trafic de drogues. Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, le Contrôleur général de la Colombie, M. Antonio Hernández, a déclaré que les Colombiens étaient en droit

d'exiger que la lutte antidrogue soit examinée sous un angle différent.

Il a ajouté que l'on peut se demander si la politique actuelle de répression contre la production est plus efficace que la prévention; et si l'heure n'est pas venue de considérer la consommation de stupéfiants comme un problème de santé publique. Le Contrôleur général a déclaré qu'il vaudrait la peine d'évaluer les coûts et les avantages des programmes nationaux de lutte antidrogue, qui sont presque exclusivement axés sur la répression criminelle. Dans son allocution, le contrôleur général a aussi mentionné les effets du trafic des drogues sur le développement économique, social, environnemental et politique de la Colombie.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du contrôleur général :

Fax : ++57 (1) 353-7616
Courriel : oorjuela@contraloriagen.gov.co
Site Web : www.contraloriagen.gov.co

Indonésie

Un contrôle pour lutter contre la fraude et la corruption

Au cours des dernières années, un nombre croissant de cas importants de fraude et de corruption ont été signalés en Indonésie. Le gouvernement indonésien a fait de la lutte contre la corruption une priorité. Par conséquent, le Conseil supérieur de contrôle d'Indonésie joue un rôle actif en vue de promouvoir une bonne conduite des affaires publiques, sous le signe de la transparence et de la probité. Pour ce faire, il axe ses travaux de contrôle sur les secteurs qui sont exposés à la corruption, à la collusion et au népotisme. Le Conseil se soucie également des inquiétudes des diverses parties intéressées, surtout lorsqu'il peut puissamment contribuer au programme national de lutte contre la corruption. Le Conseil est d'avis qu'il doit bénéficier de la collaboration étroite des parties intéressées pour

s'acquitter de ses missions. Dernièrement, il a contrôlé un programme de santé communautaire. Financé par la Banque mondiale, par l'entremise du ministère de la Santé, ce programme a été mis en œuvre en 2003 et en 2004. Le contrôle a été réalisé à la demande de la Banque mondiale et du ministère de la Santé, à la suite d'une plainte anonyme. Quatre contrôleurs y ont travaillé pendant un mois et demi. Ils ont utilisé des méthodes rigoureuses qui font appel à une analyse des données, des documents, à des contrôles physiques, à des observations et à des entretiens. Dans son rapport, le Conseil a conclu que des opérations et des documents faux et fictifs avaient servi à obtenir des fonds pour financer diverses activités qui, dans les faits, n'avaient jamais été menées. Les activités fictives concernaient des ateliers, des services de consultation, l'acquisition de biens et des déplacements professionnels. Sur les échantillons examinés, le Conseil a constaté que les fraudes se chiffraient à 420 000 dollars US, soit environ 20 p. 100 du budget total du programme. Le rapport de contrôle a été transmis au Parlement et au Bureau du procureur général en septembre 2005 pour qu'une action en justice soit intentée.

Ce cas montre l'utilité d'une collaboration étroite entre les organismes pour lutter contre la fraude et la corruption.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Conseil :

Fax : ++62 (21) 572 – 0944
Courriel : sekjen@bpk.go.id
Site Web : www.bpk.go.id

Japon

Le Conseil de contrôle publie une brochure actualisée

En novembre 2005, le Conseil de contrôle du Japon a publié sa plus récente brochure d'information, intitulée *Board of Audit of Japan—An Organization That Reviews Public Finance*. Cette brochure présente l'organisation du Conseil et donne une version intégrale de sa loi habilitante.

De surcroît, elle donne un résumé des rapports spéciaux sur l'exécution des contrôles; souligne les nouveaux secteurs d'intérêt du Conseil; et présente des renseignements que veulent connaître les citoyens japonais sur leur pays, leur gouvernement et les dépenses publiques. La dernière section de la brochure résume les constatations d'un rapport officiel de contrôle de l'exercice 2003.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Conseil de contrôle :

Fax : ++81 (3) 32 92-6915
Courriel : liaison@jbaudit.go.jp
Site Web : www.jbaudit.go.jp/engl

Philippines

La Commission de contrôle met au point une méthode de contrôle fondée sur les risques

La Commission de contrôle des Philippines a mis au point une méthode de contrôle fondée sur les risques qui met l'accent sur la nécessité pour les contrôleurs d'axer leurs efforts sur les secteurs à risque élevé qui sont sujets à la corruption et à la fraude.

La Commission a lancé un projet visant à améliorer ses services de contrôle en mettant en œuvre cette méthode grâce à une aide financière offerte spontanément par l'Austalian Aid et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). De concert avec un expert-conseil du PNUD, un groupe de travail technique formé de fonctionnaires de la Commission a élaboré un manuel intitulé *Risk-Based Financial Audit Manual*, qui comporte des modèles adaptés pour effectuer des contrôles dans un cadre informatique. Grâce à ce partenariat, le manuel sera adapté et utilisé pour les contrôles dans les secteurs publics nationaux et locaux et dans le secteur privé. Pour mettre en œuvre cette méthode dans tout le pays, une formation a été donnée à 39 superviseurs de contrôle et chefs de mission, du 17 octobre au

9 novembre 2005. Les participants seront ensuite déployés dans les organismes publics retenus, où des contrôles pilotes seront effectués. Les résultats de ces contrôles serviront lors de l'examen et de la rédaction de la version définitive du manuel.

Pour obtenir un complément d'information, prière de communiquer avec la Commission :

Fax : ++63 (2) 931 92 23
 Courriel : gemcarague@coa.gov.ph
 Site Web : www.coa.gov.ph

Corée du Sud

Publication d'un ouvrage sur les activités de la Commission menées en 2004

La Commission de contrôle et d'inspection de la Corée vient de publier un ouvrage sur ses activités menées en 2004 afin de mieux faire comprendre sa mission et faire connaître ses expériences de contrôle à d'autres ISC. L'ouvrage intitulé *Fair Audit, Fair Society (Board of Audit and Inspection)*, présente l'histoire de la Commission, sa structure, ses missions et ses fonctions et donne un résumé des grands rapports de contrôle publiés en 2004.

En 2004, la Commission a exécuté 119 contrôles de 1 100 entités. À la suite de ses contrôles et de ses inspections, elle a formulé 1 528 résolutions, notamment 144 demandes de sanctions disciplinaires contre 348 fonctionnaires qui avaient fait preuve de négligence dans le cadre de leurs fonctions. Les travaux de la Commission ont permis de recueillir directement des ressources d'une valeur de 351 millions de dollars US, notamment grâce à la perception de recettes supplémentaires. Par ailleurs, les économies réalisées grâce à l'amélioration de pratiques déraisonnables devraient avoisiner 122,7 millions de dollars US.

L'ouvrage présente aussi brièvement le contrôle axé sur les systèmes, qui constitue la nouvelle méthode de contrôle adoptée par la Commission. Elle se caractérise par trois principes

de base. Le contrôle met l'accent sur les secteurs les plus stratégiques; il est orienté sur la performance; et il est proactif. Un article détaillé sur le contrôle axé sur les systèmes a été publié dans la livraison d'octobre 2005 de la *Revue*.

On peut consulter la publication en ligne à : http://english.bai.go.kr/HPBEKnow-BoardAction.do?method=listData&HP_TYPE=BEN&TASK_TYPE=BE6

Pour obtenir un exemplaire de cet ouvrage, communiquez avec la Commission :

Courriel : koreasai@koreasai.go.kr
 Ou : bai_kor@hotmail.com

Émirats arabes unis

Visite d'une délégation de l'ISC irakienne

Une délégation de six membres du Conseil suprême de contrôle de l'Irak, présidée par le sous-contrôleur général, M. Mohmoud Rasheed Ibrahim, a visité l'Institut de contrôle national des Émirats arabes unis. Cette visite visait à favoriser l'échange d'idées et d'expériences sur les contrôles et les programmes de perfectionnement des ressources humaines. Au cours de cette visite, le président de l'ISC des Émirats arabes unis, M. Majid Mohd El-sheikh, a fait connaître à ses hôtes les rôles et les responsabilités de son institution. Puis une discussion libre a eu lieu entre les délégués et les représentants de l'ISC des Émirats. Parmi les sujets abordés, il faut mentionner la structure organisationnelle de l'ISC, les normes et les lignes directrices servant à préparer et à mettre en œuvre des plans de travail annuels, les rôles et les responsabilités des différents services et les lignes directrices visant les contrôles de gestion (ces dernières s'inspirent des lignes directrices visant les contrôles de gestion de l'ASOSAI). Cette visite a pris fin à Dubai, où les délégués ont reçu des informations sur les contrôles des ministères locaux.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec l'Institut national du contrôle des Émirats arabes unis :

Fax : ++97 (2) 644 86 88
 Courriel : saiuae@emirates.net.ae
 Site Web : www.saiuae.gov.ae

La Banque mondiale

Le Forum sur les administrateurs souligne la mission anticorruption des ISC

Le Forum semestriel sur les administrateurs, tenu par la Banque mondiale à Washington, du 28 au 30 novembre 2005, a réuni environ 500 spécialistes de la gestion financière et de l'approvisionnement dans le secteur bancaire et d'autres invités et collaborateurs, qui ont assisté à une série de communications et de discussions sur les méthodes de lutte contre la corruption et de promotion de la gouvernance et de la reddition de comptes. Les participants ont entendu des experts de la gestion financière et participé à des discussions dynamiques. Le rôle des institutions supérieures de contrôle (ISC) a été abordé dans bon nombre des présentations. Tous s'entendent pour dire que des ISC fortes et plus indépendantes sont essentielles pour assurer une saine gestion financière des fonds publics. Le Contrôleur général des États-Unis, M. David Walker, a souligné l'importance de ce rôle dans son allocution sur le thème « Différentes cultures, valeurs communes, défis semblables, et le rôle des ISC dans la promotion de la reddition de comptes et de la lutte contre la corruption ».

Pour obtenir un complément d'information sur le forum et voir une vidéo des présentations, visitez :

<http://info.worldbank.org/etools/BSPAN/EventView.asp?EID=802>,

ou communiquez avec l'agent de liaison de l'INTOSAI de la Banque mondiale, M^{me} Rafika Chaouali :

Courriel : rchaouali@worldbank.org

L'étude d'un cas de coopération internationale : l'établissement du Bureau de contrôle national de Mongolie

Batbayar Badamdorj, Sous-contrôleur général de Mongolie, et Jens Harms, Président de la cour des comptes de Berlin, Allemagne

Dans le contexte de l'instauration du nouveau régime de démocratie parlementaire en Mongolie, pays jusqu'alors soumis à une dictature communiste, l'État mongol décrète la Loi sur le contrôle et l'inspection d'État de mars 1995. Cette loi crée le Comité de contrôle et d'inspection d'État (CCIE) en tant qu'institution supérieure de contrôle (ISC) de même que les organismes de contrôle financier de la capitale, Oulan-Bator, et des 21 provinces (les « aimags »). L'année suivante, le CCIE devient membre de l'INTOSAI, et s'engage à respecter les principes de la *Déclaration de Lima sur les lignes directrices du contrôle des finances publiques* : l'indépendance garantie dans une loi constitutionnelle, la reddition de comptes au Parlement et à la population, les pouvoirs d'enquête, l'embauche de personnel qualifié et l'application de méthodes professionnelles.

Le gouvernement de la Mongolie et le CCIE cherchaient de l'aide pour établir un contrôle financier moderne conforme aux principes de la *Déclaration*. C'est ainsi que le 30 mars 1998, les gouvernements de la Mongolie et de l'Allemagne signent un accord scellant le projet de coopération. L'agence de coopération technique allemande est chargée du volet consultation tandis que des cours des comptes allemandes, celle de la Hesse, de 1998 à 2001, et celle de Berlin, de 2001 à 2004, s'occuperont de la mise en œuvre.

Élaboration du projet

Les travaux commencent en avril 1998 par un examen du contrôle des comptes en Mongolie, la définition des modules de l'étude et l'ouverture d'un bureau de projet.

L'examen du contrôle des comptes en Mongolie

L'examen du contrôle des comptes en Mongolie révèle que le nouvel organisme de contrôle a conservé bien des aspects de l'ancien système, notamment des lacunes quant aux aspects suivants :

- l'indépendance garantie dans une loi constitutionnelle;
- la répartition des tâches entre les contrôleurs internes et externes;
- les méthodes de contrôle;
- les compétences professionnelles et l'effectif;
- la structure opérationnelle et organisationnelle, notamment la répartition des pouvoirs en fonction de l'expertise et des règlements d'examen;

N.D.R.L.

Le présent article relate à grands traits la réussite d'un projet de coopération internationale entre la Mongolie et l'Allemagne. Ce projet, qui a duré sept ans, visait à établir une institution supérieure de contrôle moderne. L'expérience de la Mongolie est unique, certes, mais les membres de l'INTOSAI y trouveront des principes qu'ils pourraient mettre à profit pour moderniser leur institution de contrôle en cette époque de transformation à l'échelle nationale.

- le matériel technique, en particulier, les technologies de l'information (TI).

En plus, la transformation de la structure du système administratif de la Mongolie est partielle, et il faut s'attendre à d'autres changements, tant dans l'administration que dans l'ISC. À la fin de 1997, après consultation de la Banque asiatique de développement, l'ISC soumet un projet de loi sur la gestion et les finances du secteur public à l'organe consultatif du Parlement. Cette loi propose une réorganisation de l'administration de la Mongolie fondée sur les principes de gestion moderne des affaires publiques (comptabilité d'engagements, gestion des marchés) et les nouvelles activités du CCIE. Elle propose de confier à un bureau de contrôle de la Mongolie le contrôle annuel des comptes des organismes gouvernementaux. Dès le début du projet, les représentants de la Mongolie demandent aux experts-conseils allemands de tenir compte des changements et des nouvelles attributions du CCIE qui découleront de l'adoption du projet de loi (loi qui ne sera adoptée qu'en juin 2002).

Les objectifs du projet

Le premier objectif stratégique du projet est d'améliorer le contrôle du budget et des biens du pays par les organismes d'inspection et de contrôle de l'État. Il faut s'attaquer à diverses tâches :

- présenter le contenu et les méthodes de contrôle moderne des comptes pour ce qui est de la fidélité, du rapport coût-efficacité et de la certification;
- mener des consultations pour l'établissement du fondement juridique d'un contrôle financier unifié et indépendant;
- mener des consultations pour la création d'une structure opérationnelle et organisationnelle efficace;
- recenser les besoins en TI pour les contrôles et la formation (gestion des connaissances).

La Mongolie désire mettre sur pied une autorité en matière de contrôle financier qui soit conforme aux normes de l'INTOSAI, et le CCIE en est assez éloigné au début du projet.

Le Bureau de projet

On ouvre un bureau de projet qui est chargé d'assurer la liaison entre les collaborateurs mongols et allemands et de coordonner les questions de fond et de culture. Le gestionnaire nommé à la tête du bureau est un expert-conseil allemand qui connaît bien la Mongolie, et qui a déjà apporté une aide inestimable lors d'autres projets au pays; le bureau peut aussi compter sur un fonctionnaire du CCIE et un traducteur. Cet organe de gestion s'est révélé un outil précieux tout au long du projet, pour la coordination des idées des experts-conseils allemands et de leurs collaborateurs mongols. Il a entretenu un climat de confiance et de collaboration entre les leaders des deux parties.

La première phase du projet : le transfert des connaissances

À cette étape, il s'agit avant tout de transmettre les connaissances de base, les moyens et les méthodes nécessaires à un contrôle financier moderne. Des cours, d'une durée de une à deux semaines, sont donnés sur les sujets suivants :

- l'approvisionnement,
- la prévention de la corruption,
- la rentabilité et l'efficacité organisationnelle de l'action de l'État,
- les subventions et les contributions aux organismes qui ne font pas partie de l'administration,
- le contrôle des sociétés d'État,
- le contrôle de l'administration des revenus (douanes, taxes et droits).

Le transfert des connaissances porte aussi sur les activités d'information et de conseils du Parlement et du gouvernement, de même que sur l'information communiquée à la population. La première phase se termine avec la transformation et l'adoption par le CCIE des règlements sur le contrôle.

Les collaborateurs mongols et allemands ont convenu que le projet devait englober les activités de contrôle financier du nouveau régime de gestion publique prévus par le projet de loi. Il faut donc tenir compte des principes de base du nouveau système et de leur effet sur les activités de contrôle des comptes. De plus, les employés du CCIE doivent être formés pour pouvoir exécuter les missions de certification prévues dans le projet de loi. En 1999 et 2000, on offre des séminaires sur la comptabilité en partie double et la production de rapports conformes aux normes comptables internationales (IAS). Comme l'Allemagne n'a pas l'expérience des normes IAS dans le contexte de l'administration publique, on fait appel à KPMG pour la tenue de deux séminaires sur les rapports.

Des délégations composées surtout de directeurs de bureaux de contrôle mongols et de députés du Parlement (le « Grand Khoural de l'État ») visitent Bonn, en 1999, et Berlin, en 2001, pour parfaire leurs connaissances sur la réforme des fondements juridiques du contrôle financier et la mise sur pied de leur propre organisme de contrôle financier. Ces visites sont l'occasion d'échanger avec des députés du parlement fédéral et des Länder de l'Allemagne.

En outre, de nombreuses consultations et deux événements politiques liés à la *Déclaration de Lima* ont lieu. Le premier s'est déroulé en septembre 1998, au début du processus de consultation avec l'ancien président de la Cour fédérale des comptes de l'Allemagne et s'adressait surtout aux dirigeants des administrations et aux parlementaires de la Mongolie. En 1999, l'Académie de gestion de la Mongolie a organisé le deuxième événement, dont l'objectif était d'informer ses propres

professeurs sur les tâches relatives au contrôle financier en régime démocratique. En raison de son rôle important dans la formation du personnel de direction de l'administration mongole, l'Académie était une alliée de taille.

La première phase s'est terminée par un contrôle de l'état d'avancement du projet : de sérieuses lacunes subsistaient même si le projet avançait bien. On a alors recommandé de lancer une seconde phase pour consolider les acquis et mener le projet à son terme.

La seconde phase ou la consolidation des acquis

La seconde phase du projet, commencée à l'automne de 2002, s'est terminée à l'automne de 2004. Les collaborateurs se sont attachés à consolider les acquis, à mettre à profit les connaissances déjà transférées et à poursuivre la mise en œuvre des objectifs du projet.

À cette étape, le transfert des connaissances passe du transfert théorique à la mise en pratique des acquis. Par le truchement de détachements de plusieurs semaines en Allemagne, les contrôleurs mongols participent à des contrôles dans les secteurs des sociétés publiques, de l'efficacité par rapport au coût d'organismes, des tests informatiques, de l'approvisionnement et de la prévention de la corruption. Les équipes de contrôle formées de Mongols et d'Allemands communiquent beaucoup entre elles sur une longue période et établissent une relation de confiance propice au transfert des connaissances. C'est ainsi que, peu à peu, s'est rétréci le fossé entre le transfert théorique et la pratique.

En janvier 2003, la Loi sur le contrôle d'État est promulguée. Cette loi fixe les assises juridiques du Bureau de contrôle national de Mongolie (BCNM) ainsi que des bureaux de contrôle des provinces et de la capitale. En substance, cette loi régularise les points suivants :

- la responsabilité de l'autorité de contrôle gouvernemental externe des revenus et des dépenses de l'État et des activités administratives;
- l'indépendance institutionnelle du BCNM selon le modèle de Westminster;
- la définition du mandat de contrôle (qui comprend la certification et le rapport coût-efficacité);
- la reddition de comptes au Parlement et à la population;
- le recrutement et la formation professionnelle permanente des contrôleurs.

La Loi sur le contrôle d'État entérine donc les principes de la *Déclaration de Lima*. Un pas important est franchi. Cependant, pour l'instant, la légitimité et les principales fonctions du contrôle du gouvernement ne sont toujours pas incorporées dans la loi constitutionnelle du pays. La structure du contrôle financier en Mongolie souffre en outre d'un chevauchement étendu des pouvoirs avec l'ancien contrôle financier réglementaire, maintenant intégré à l'agence de contrôle professionnel de l'État au sein de l'organe exécutif du gouvernement.

Au début de 2002, des changements sont apportés à la structure organisationnelle de l'ancien CCIE. Après sa création en 2003, le BCNM est divisé en quatre sections, selon les activités de contrôle et la spécialisation et la qualification du personnel : deux sections sont chargées du contrôle, une section est chargée des principes de base et l'autre, de l'administration.

À la seconde phase du projet, le nombre des employés du bureau central augmente de 50 p. 100. La Loi sur le contrôle et l'inspection d'État, qui a entraîné, en juin 2002, le transfert des contrôles de certification au BCNM, exige plus de ressources humaines. En raison du nombre des organismes impliqués dans ces missions de contrôle, le BCNM peut aussi faire appel à des cabinets d'experts-comptables.

Enfin, pendant la seconde phase du projet, on s'occupe d'installer plus de matériel informatique et un réseau intranet, et à mettre en place un programme de formation systématique sur l'utilisation de ces moyens techniques. L'augmentation des ressources informatiques s'appuie sur une analyse des ressources existantes et des besoins de même que des exigences du bureau de contrôle. La création d'une base de données centrale et d'un réseau intranet permet de disposer de documents de travail à jour, d'échanger de l'information sur les missions de contrôle en cours et d'acheminer les travaux par des moyens informatiques entre les employés participant à ces missions de contrôle. L'utilisation de l'intranet est limitée au BCNM, étant donné que les bureaux de contrôle des provinces ne disposent pas encore des moyens techniques.

Évaluation du projet et mot de la fin

Les réalisations ont été nombreuses pendant toutes ces années qu'a duré le projet. Les autorités de contrôle financier de la Mongolie, tant le BCNM que les bureaux de contrôle des régions et de la capitale, ont changé. Le contrôle financier externe s'est métamorphosé, passant du modèle des inspections financières visant à tester la fidélité des comptes à celui des inspections financières visant à tester l'efficacité et l'économie conformément aux normes internationales fondées sur la *Déclaration de Lima*.

À la fin de la seconde phase du projet en octobre 2004, on a comparé les objectifs du projet aux résultats obtenus lors d'une évaluation. Nombre des tâches que les collaborateurs mongols et allemands ont entreprises ont été réalisées, mais il reste encore beaucoup à faire. Le BCNM y travaille pendant la phase de l'après-projet de deux ans pendant laquelle les travaux seront achevés.

Il ne faut pas croire qu'un tel projet, échelonné sur une période somme toute assez courte, allait de soi. Le manque d'intérêt fréquent pour l'apprentissage de nouveaux systèmes et les différences culturelles qui caractérisent souvent les projets de coopération internationale auraient pu nuire au succès de l'entreprise. Ce ne fut pas le cas. L'engagement de la part des employés des organismes de contrôle mongol et allemand, la coopération entre les dirigeants et la médiation du Bureau de projet au cours des échanges ont favorisé la réussite. La première phase du projet consistait en un transfert général des connaissances, la seconde a servi surtout à consolider le

savoir acquis, à l'appliquer et à mettre en oeuvre des mesures organisationnelles et législatives. Ce n'est pas sous cet angle que le projet avait été pensé, mais l'expérience a montré qu'il aurait été difficile de faire autrement.

Le projet s'appuyait sur la coopération des autorités de contrôle financier de deux pays qui étaient à différentes étapes de leur développement économique. Le but n'était pas d'instaurer en Mongolie un contrôle financier à la manière allemande. C'était d'offrir aux collaborateurs mongols la possibilité de s'inspirer de l'expérience allemande en matière de gouvernance. Les collaborateurs mongols avaient pour mission d'ériger un système de contrôle financier adapté à leurs besoins, conforme aux normes internationales et respectueux des conditions de la Mongolie. Ils y sont arrivés, et le résultat est optimal.

Pour plus d'information, communiquez avec les auteurs :

Courriel : batbayarb@mnao.pmis.gov.mn et JHarms@rhvb.verwalt-berlin.de

Consultez aussi les numéros de la *Revue* d'avril et d'octobre 2003 pour en savoir plus au sujet de l'évolution récente du Bureau de contrôle national de Mongolie.

Profil : Le Contrôleur et Vérificateur général de la Nouvelle-Zélande

Kevin Brady, Vérificateur général

La fonction du Contrôleur et Vérificateur général a été créée par une loi de la Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande et elle est indépendante du pouvoir exécutif¹. Le mandat et les responsabilités du Vérificateur général sont stipulés dans la Loi sur le contrôle des finances publiques de 2001.

Rôle et fonctions

Le rôle du Vérificateur général est de fournir à la Chambre des représentants et aux citoyens l'assurance que les organismes du secteur public fonctionnent bien et qu'ils rendent compte de leur performance, comme l'exige la Chambre des représentants. Cela implique la vérification annuelle de tous les organismes du secteur public, ainsi que des contrôles de gestion poussés et des enquêtes sur des questions précises.

Le Vérificateur général fournit également, en toute indépendance, une assurance sur les administrations locales, celles-ci doivent rendre des comptes à la population sur les activités qu'elles financent par l'imposition de droits aux propriétaires de leur district.

Pour s'acquitter de son rôle, le Vérificateur général a des employés dans deux services distincts — le Bureau du vérificateur général et Vérification Nouvelle-Zélande (N.-Z.). En outre, il confie à des cabinets du secteur privé (fournisseurs de service de contrôle) des missions de contrôle au nom du Vérificateur général.

Le **Bureau du vérificateur général** (BVG) élabore la planification stratégique des contrôles, établit les normes, surveille le rendement des contrôleurs, effectue des contrôles de gestion et les études spéciales, conseille la Chambre des représentants et lui soumet des rapports.

Vérification Nouvelle-Zélande est l'organe d'exécution du Vérificateur général. Il effectue des contrôles annuels à la demande de celui-ci. De plus, il fournit d'autres services de certification à des entités publiques conformément au mandat du Vérificateur général et aux règles sur l'indépendance des contrôleurs. Il est le plus important fournisseur de services de contrôle et de certification du secteur public de la Nouvelle-Zélande; son mandat porte sur la gamme complète des activités du secteur public, notamment le gouvernement central, les administrations locales, les instituts publics de recherche, les offices de producteurs, les sociétés d'État, les établissements d'enseignement, les sociétés d'énergie, les aéroports, les ports, les organismes chargés de délivrer des permis ainsi que les conseils d'administration des fiducies des Maoris.

En vertu de la Loi sur les finances publiques de 1989, la fonction de contrôle du Vérificateur général comprend la surveillance des systèmes d'information financière des ministères et des sociétés d'État. Cette surveillance vise à s'assurer que les sorties de fonds sont autorisées par des crédits parlementaires et que toutes les dépenses

¹Le titre Vérificateur général veut dire aussi le mandataire de la Chambre des représentants qui dirige l'ISC.

des ministères et des sociétés d'État sont effectuées aux fins autorisées par la loi. Les modifications apportées en 2004 à la Loi sur les finances publiques, qui ont pris effet le 1^{er} juillet 2005 ont considérablement transformé la fonction de contrôle. (Voir notre rapport, *Central Government: Results of the 2003-04 Audits*, affiché sur le site Web du BVG, www.oag.govt.nz.)

Orientation stratégique

Le plan stratégique quinquennal du BVG, d'abord publié en 2004 (et affiché sur le site Web du BVG sous la rubrique *Corporate Documents*), présente notre vision et notre stratégie de travail. Dans l'ensemble, le BVG veut être reconnu comme un innovateur dans la conception de services de certification indépendants du secteur public et comme un fournisseur de premier ordre de ce type de services. À l'interne, nous désignons cela comme le fait de vouloir être « des chefs de file en matière de produits ».

Principaux critères de contrôle

En vertu de la Loi sur le contrôle des finances publiques de 2001, nous appliquons les critères suivants au contrôle des activités des entités du secteur public :

- Performance : Les activités de ces entités ont-elles été menées conformément aux intentions de la Chambre des représentants et d'une manière efficiente et efficace?
- Autorité : Ces activités ont-elles été entreprises avec l'autorisation de la Chambre des représentants, et les exigences en matière de ressources et de reddition de comptes ont-elles été respectées?
- Économie : Les ressources de ces entités ont-elles été obtenues et utilisées de manière économique (c'est-à-dire, sans gaspiller l'argent des contribuables)?
- Probité et prudence financière : Les entités satisfont-elles aux attentes de la Chambre des représentants et du public en adoptant une norme de conduite appropriée dans l'administration publique?
- Reddition de comptes : Les entités ont-elles donné un compte rendu exact et complet de leurs activités et se sont-elles conformées aux exigences de la Chambre des représentants tout au long du cycle de rapport annuel? Les mécanismes de gouvernance et de gestion sont-ils adaptés aux préoccupations soulevées?

Entités contrôlées et modalités de rapport

En vertu de la Loi sur le contrôle des finances publiques de 2001, le Vérificateur général est le vérificateur de toutes les entités publiques et de toutes les entités qui sont assujetties à une entité publique. Le Vérificateur général est tenu, en vertu de la loi, de contrôler les rapports financiers d'environ 4 000 entités publiques.

Conformément à notre plan stratégique, nous avons reçu des fonds pour accroître le nombre de contrôles de gestion et d'études que nous effectuons chaque année. Ils doivent passer de 10 à 21 d'ici le 30 juin 2006. En outre, nous répondons tous les ans à quelque 250 demandes d'enquêtes de la part des contribuables, des administrés et des députés.

Nous fournissons avis et rapports à des comités et aux ministres responsables de portefeuille de la Chambre des représentants. À la suite des examens des comptes des entités et des évaluations des budgets (l'examen des prévisions budgétaires), nous préparons environ 140 rapports; nous publions aussi 120 rapports sur les résultats des contrôles des rapports financiers annuels.

De plus, nous administrons les dispositions de la Loi sur les administrations locales (intérêts des membres), loi de 1968. Cette loi concerne les intérêts pécuniaires des membres des administrations locales. Chaque année, nous répondons à des demandes d'enquêtes (entre 80 et 100) relativement à cette loi.

Lors de la planification annuelle, particulièrement la planification stratégique des contrôles, nous établissons le programme des travaux pour l'année à venir. Dans notre plan annuel, nous décidons des contrôles de gestion, des études spéciales et des programmes de recherche et de développement. Nous consultons la Chambre des représentants pour parachever notre programme de travaux, mais la décision finale nous revient.

De plus, en vertu de l'article 20 de la Loi sur le contrôle des finances publiques de 2001, le Vérificateur général doit tous les ans signaler les questions qui découlent de l'exercice de ses fonctions, de ses devoirs et de ses autorisations. En vertu de l'article 20, nous produisons des rapports distincts sur les résultats des contrôles financiers du gouvernement central et des administrations locales. Les derniers rapports du Vérificateur général sont affichés sur le site Web du BVG.

Capacité actuelle

Au 30 juin 2005, le BVG et Vérification NZ comptait 244 employés, oeuvrant dans neuf localités sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Zélande. De plus, nous avons engagé 61 fournisseurs de service de contrôle de l'extérieur, qui se sont ajoutés au personnel de Vérification N.-Z., afin d'effectuer les contrôles annuels des entités publiques.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2005, nous avons touché des revenus de 43,5 millions de dollars NZ – 8,2 millions de dollars NZ des sociétés d'État et 35,3 millions de dollars NZ des entités vérifiées.

Principaux objectifs

Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2006, nous voulons atteindre les objectifs suivants :

- renforcer la capacité de notre Organisation, particulièrement au niveau de la direction et des employés professionnels;
- nous adapter à notre capacité accrue, particulièrement sur le plan de la gestion des ressources humaines, et de l'accès plus facile à des ressources supplémentaires;
- publier plus rapidement des rapports sur les résultats de nos principales enquêtes;
- fournir une combinaison efficace de produits, en mettant davantage l'accent sur les rapports non financiers, et sur les questions liées au gaspillage, à la probité, à la gouvernance et à la reddition de comptes;
- poursuivre notre quête d'efficience dans nos processus opérationnels et administratifs;
- réaliser des gains réels, en favorisant une culture d'innovation et de collaboration.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BVG :

Télécopieur : ++64 (4) 917 15 49

Courriel : oag@oag.govt.nz

Site Web : www.oag.govt.nz

Publications à signaler

Les lecteurs de la *Revue* voudront peut-être obtenir le rapport du Symposium sur l'application des technologies de l'information et de la communication dans le contrôle du cyber-gouvernement, organisé dans le cadre du 18^e séminaire des Nations Unies/INTOSAI sur le contrôle des finances publiques. Le Symposium s'est tenu à Vienne, en Autriche, en avril 2005. Soixante délégués ont entendu des conférenciers des Nations Unies, de la Banque mondiale et des ISC de l'Argentine, du Canada, de l'Inde, d'Oman, de l'Afrique du Sud et de l'Autriche. Les délégués ont abordé un éventail de sujets, notamment 1) les dispositions législatives et les mandats des ISC; 2) la situation et le futur cybergouvernement; 3) les risques liés au cybergouvernement; 4) le contrôle en direct du cybergouvernement; 5) les défis liés au cybergouvernement et 6) les questions liées à l'approvisionnement en ligne.

Les participants ont convenu que les ISC doivent jouer un rôle dynamique dans la promotion du cybergouvernement, car cette initiative peut mener à une plus grande transparence et à de meilleurs services aux citoyens. Toutefois, il faudra relever certains défis, car les ISC ne sont pas toutes indépendantes. Le budget de certaines ISC est approuvé et géré par leur gouvernement. De plus, parce que leur utilisation du cybergouvernement n'a pas évolué au même rythme, les ISC font face à différents modes de mise en oeuvre des solutions et ne progressent pas toutes de la même façon à cet égard. À l'instar d'autres organismes et ministères, les ISC doivent se considérer comme faisant partie des initiatives du cybergouvernement, dans la mesure où elles offrent des services et de l'information aux citoyens. Un exemplaire de ce résumé instructif est affiché sur le site Web de l'INTOSAI.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat général de l'INTOSAI :

Télécopieur : ++43-1-712-9425
Courriel : intosai@rechnungshof.gv.at
Site Web : www.intosai.org

La détection de la fraude et des abus dans les programmes gouvernementaux ne cesse de préoccuper grandement les lecteurs de la *Revue*. L'ouvrage intitulé *CPA's Handbook of Fraude & Commercial Crime Prevention* se veut une publication unique et complète qui donne aux contrôleurs outils et orientations sur de nombreux aspects de la prévention et de la détection de la fraude, notamment les éléments suivants : la gestion du risque de fraude, la promotion d'un environnement éthique, le financement des risques et l'assurance, le détournement et le vol, la sécurité informatique et la remise en état des systèmes, la détection des fraudes à l'interne, des fraudes de l'extérieur commises à des fins d'enrichissement personnel, le crime commercial, le délit informatique, les escrocs informatiques, les mesures à prendre face à des fraudes connues ou soupçonnées, et les fraudes, secteur par secteur. Publié par l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA), l'ouvrage est un outil essentiel pour les contrôleurs chargés de la prévention de la fraude et pour les praticiens effectuant des contrôles chez le client, qui sont susceptibles d'être exposés à des poursuites judiciaires en cas de non-détection.

Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec l'AICPA :

Site Web : www.cpa2biz.com
Téléphone : 1-888-777-7077 (aux États-Unis) ou ++201-938-3000 (à l'extérieur des États-Unis).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'AICPA :

1211 Avenue of the Americas
New York, NY 10036, États-Unis.

Selon un nouveau rapport publié par l'Institut Fraser et par l'International Research Foundation d'Oman, le Liban et le Sultanat d'Oman sont les deux nations du monde arabe les plus libres sur le plan économique. La publication intitulée *Economic Freedom of the Arab World* est un rapport sur un nouveau projet de mesure de la liberté économique. On y explique la façon dont la libre entreprise partout dans le monde arabe permet à des individus et à des familles de s'extirper de la pauvreté. La liberté économique est essentielle à l'accroissement de

la prospérité, particulièrement chez les pays émergents. Des études fondées sur des faits et publiées dans de grandes revues économiques ont montré que la liberté économique favorise la croissance, la prospérité et d'autres résultats positifs qui permettent aux entreprises, aux individus et aux familles de prendre des décisions économiques sans l'intervention du gouvernement. De plus, la liberté économique a en soi une valeur intrinsèque; elle est inextricablement liée à d'autres libertés. La liberté des individus ou des familles de déterminer leur propre destinée les libère de leur dépendance vis-à-vis du gouvernement et ouvre la voie à d'autres libertés. Qui plus est, l'investissement est plus productif dans les nations qui jouissent de liberté économique.

Dans ce rapport, les chercheurs ont utilisé cinq variables pour mesurer la liberté économique : la taille des dépenses du gouvernement, des impôts et des entreprises; la structure légale et la sécurité des droits de propriété; l'accessibilité à de l'argent propre; la liberté de faire du commerce avec d'autres pays; et la réglementation du crédit, du travail et des entreprises. À certains égards, le monde arabe en tant que région présente une homogénéité culturelle hors du commun. L'arabe y est la langue principale de tous les pays, qui partagent entre eux un riche héritage historique. Toutefois, le monde arabe est marqué par une grande diversité sur le plan de la liberté économique, certaines nations jouissant d'une grande liberté économique alors que d'autres n'en ont que très peu. Vous pouvez consulter, en anglais et en arabe, cette étude qui incite à la réflexion, à l'adresse www.freetheworld.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Suzanne Walters, directrice des Communications, Institut Fraser, Vancouver (Canada) :

Téléphone : ++(604) 714-4582
Courriel : suzanne@fraserinstitute.ca

Avancement du plan stratégique à la réunion du Comité directeur

DANS LE CADRE DE
L'INTOSAI

L'empreinte du plan stratégique de l'INTOSAI a été manifeste lors de la réunion annuelle du Comité directeur, qui s'est tenue à Vienne les 10 et 11 novembre 2005. La structure de l'ordre du jour reflétait les quatre objectifs du plan stratégique (voir le nouvel organigramme de l'INTOSAI à la p. 6). Sous l'habile direction de M. Arpad Kovacs, le Comité directeur a continué de faire avancer la mise en oeuvre des stratégies et des recommandations du plan.



Les dirigeants et des personnels des ISC de la Hongrie, du Mexique, de l'Arabie saoudite et de l'Autriche siègent à la table principale lors de la réunion du Comité directeur à Vienne, en novembre 2005.

Des observateurs représentant des commissions, des groupes de travail et des *task forces* se sont joints aux membres du Comité au cours de deux journées d'intenses discussions et de délibérations sur un vaste éventail de sujets. Les mandats des nouvelles Commissions des normes professionnelles (premier objectif) et du renforcement des capacités (deuxième objectif) ont été approuvés, de même que les rapports de leurs présidents, après discussion. Rompant avec la pratique établie, la Commission des normes professionnelles a présenté les rapports de ses sous-commissions (p. ex., celui de la Sous-commission des normes de comptabilité et rapports et la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier). Ainsi, l'ordre du jour a été rationalisé et les présidents des sous-commissions n'ont pas eu nécessairement à se rendre à Vienne pour assister à la réunion. Les rapports annuels du Secrétariat général et de l'Initiative de développement de l'INTOSAI, ainsi que le présent numéro de la *Revue*, ont été présentés et approuvés.

Le président de la Commission des affaires financières et administratives a fait le point sur les travaux en cours de la Commission afin de fournir un aperçu des finances de l'INTOSAI et de contribuer à la mise en oeuvre du quatrième objectif du plan stratégique (être une organisation internationale modèle). Il a insisté sur l'importance d'appliquer l'accord du Comité directeur adopté en mars 2005, tel qu'il est présenté dans le nouveau plan stratégique de l'INTOSAI, accord qui prévoit l'imposition

de sanctions aux membres de l'INTOSAI dont les droits d'adhésion accusent des arriérés importants. Les membres de la Commission signalent que les efforts en vue de percevoir les montants exigibles ont porté leurs fruits (p. ex., plus de 20 000 \$ US dans un cas), qu'ils doivent se poursuivre et que la date d'entrée en vigueur de telles sanctions serait déterminée à une prochaine réunion. En outre, le Comité directeur a approuvé la recommandation de la Commission voulant que les économies réalisées grâce à la réduction des fonds alloués par l'INTOSAI à la *Revue* (de 35 à 25 p. 100 de l'ensemble du budget de l'INTOSAI) soient réaffectées à parts égales aux activités de renforcement des capacités de l'IDI, et les activités/l'outil de collaboration et de partage des connaissances, et ce, conformément au plan stratégique. La Commission est d'avis que les relations de l'ensemble de l'Organisation avec les donateurs du monde entier doivent être coordonnées et planifiées au niveau central par le Comité directeur et le Secrétariat général de l'INTOSAI, avec le concours de la Commission financière et administrative. Quant aux relations avec les partenaires de l'extérieur, le président de la Commission a souligné l'importance pour l'INTOSAI de présenter un plan clair et cohérent en matière de relations avec les donateurs; cette question fera l'objet d'une discussion plus approfondie à la réunion de la Commission, à Riyadh, les 21 et 22 février 2006.



Photo officielle des membres du Comité directeur, des observateurs et du personnel, prise au cours d'une pause, lors de la réunion.

Le Secrétariat général met la dernière main au texte des délibérations intégrales du Comité directeur qu'il diffusera sous peu. Entre-temps, voici les principales décisions du Comité directeur :

- Le Comité directeur a choisi les deux thèmes du Congrès de l'INTOSAI, qui aura lieu en 2007, à Mexico : Contrôle de la dette publique : Promouvoir les pratiques exemplaires et la viabilité financière (premier thème, présidé par l'Allemagne) et Système d'évaluation de la performance : Indicateurs de la performance pour l'évaluation des politiques publiques (deuxième thème, présidé par les États-Unis). Les présidents des thèmes, l'hôte du Congrès et le Secrétariat général se réuniront à Vienne, le 20 janvier 2006, pour une séance de planification. Dans les prochains mois, les membres de l'INTOSAI seront invités à préparer des communications sur ces thèmes.
- L'ISC des Pays-Bas a présidé à l'établissement du *Task force* sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes. Le *Task force* cherche à promouvoir l'échange d'informations pour permettre une coordination judicieuse et efficace des contrôles (par exemple, les contrôles de l'aide liée au tsunami en Asie du Sud-Est), à améliorer la transparence des fonds acheminés des donateurs aux bénéficiaires, à déterminer le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) et internationales, et, d'après les leçons apprises, à élaborer des pratiques exemplaires à l'intention des gouvernements nationaux, les institutions internationales et des ONG afin d'améliorer la reddition de comptes à l'égard de l'aide en cas de catastrophes. Le président du *Task force* a convoqué une réunion préparatoire à La Haye, les 20 et 21 décembre 2005 (voir le rapport de la réunion à la p. 31).

Pour plus de renseignements sur ce nouveau *Task Force*, veuillez écrire à : ejongsma@rekenkramer.nl.

- Le Secrétariat général a proposé un nouveau design pour le nouveau site Web de l'INTOSAI et demandé aux membres de donner leurs commentaires avant qu'il ne soit parachevé.
- Soulignant que M. Bjarne Mørk-Eidem, Vérificateur général de la Norvège, prenait sa retraite à la fin de 2005, le Comité directeur lui a exprimé sa reconnaissance pour ses nombreuses et importantes contributions à l'INTOSAI. Au cours de son mandat de 15 ans, il a présidé l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) et divers groupes de travail et *task forces*, et de 2001 à 2004, il a été membre du Groupe de travail pour la planification stratégique. Lorsque le président du Comité directeur et le Secrétaire général lui ont remis une plaque en guise de reconnaissance, tous les membres du Comité se sont levés pour l'ovationner et lui exprimer leur immense estime, leur respect et leur affection. Quant à M. Mørk-



M. Arpad Kovacs, Président du Comité directeur, et M. Joseph Moser, Secrétaire général de l'INTOSAI, présentent une plaque à M. Bjarne Mørk-Eidem, Vérificateur général de la Norvège, en reconnaissance de ses années de service auprès de l'INTOSAI.

Eidem, il leur a manifesté sa gratitude en entonnant un chant traditionnel de pêcheurs norvégiens, évoquant ainsi ses débuts dans le nord de la Norvège et son rôle ultérieur comme ministre des Pêches.

- La prochaine réunion du Comité se tiendra à Mexico du 6 au 8 novembre 2006.
- Tourné vers l'avenir, le Comité directeur a accepté l'offre de l'Afrique du Sud d'être l'hôte du Congrès de 2010.

Pour plus de renseignements sur la réunion du Comité directeur, veuillez communiquer avec le Secrétariat général :

Courriel : intosai@rechnungshof.gv.at

ou vous adresser au Président du Comité directeur :

Courriel : kovacs@asz.hu

La Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier

En septembre 2005, l'ancien Groupe de travail sur les principes directeurs du contrôle financier est devenu la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier. Le Groupe de travail relevait de l'ancienne Commission des normes de contrôle (CNC); la Sous-commission, quant à elle, relève de la nouvelle Commission des normes professionnelles (CNP). La Suède assure la présidence de la Sous-commission,

tout comme elle le faisait d'ailleurs pour le Groupe de travail, sous la direction du Sous-vérificateur général, M. Gert Jönsson.

La Sous-commission travaille sans relâche. En 2005, elle a délégué des experts de l'INTOSAI auprès de plusieurs groupes de travail de l'International Auditing et Assurance Standards Board (IAASB) et de deux groupes de travail sur les notes de pratique. En novembre 2005, elle a demandé à toutes les ISC membres de l'INTOSAI de proposer les noms d'autres experts afin de constituer le Groupe de référence. Le Secrétariat du projet met à jour ses registres à la lumière des candidatures qu'il a reçues de nombreuses ISC. La recherche d'experts compétents pour constituer les groupes de travail sur les Normes d'audit internationales (ISA) et les groupes de travail sur les notes de pratique est sur le point de commencer. D'ici à la fin de 2006, plus de 80 personnes auront été choisies, et ce, seulement grâce à l'appui généreux des ISC qui ont recommandé des experts au Groupe de référence de la Sous-commission. Cette collaboration facilite la tâche du Secrétariat du projet, afin que les progrès des travaux d'élaboration des normes d'audit financier puissent progresser rapidement.

Réunions de la Sous-commission

La première réunion de la Sous-commission, à Oslo en septembre 2005, a coïncidé avec la dernière réunion de la Commission des normes de contrôle et avec la première réunion de la Commission des normes professionnelles. Les participants ont alors décidé qu'il fallait constituer un nouveau groupe qui se concentrerait sur des questions liées aux cours des comptes puisque les normes devaient traiter d'aspects précis du régime des cours. On a donc constitué un groupe de spécialistes des cours des comptes — composé au départ de représentants des ISC de la Turquie, de la Tunisie, du Brésil et de la Grèce — et qui sera présidé par l'expert grec du Groupe de référence, M. Aristides Alahouzos. Lors de la réunion, la Sous-commission a également discuté de l'étendue de l'audit, de la mise en oeuvre des normes et de l'incidence sur les travaux de la Sous-commission du projet de l'IAASB sur la clarté des normes (lequel définit les exigences professionnelles). Comme ce projet devrait influencer sur les travaux de la Sous-commission de maintes façons, celle-ci a décidé de renforcer son groupe d'étude du Groupe de référence pour lui confier d'autres responsabilités liées aux commentaires à formuler sur le projet.

En décembre 2005, la Sous-commission a tenu une téléconférence. Elle se réunira en Namibie, les 13 et 14 mars 2006, où elle sera accueillie par le Bureau du vérificateur général de ce pays.

Renseignements au sujet de la Sous-commission

À l'automne de 2005, le Secrétariat du projet a lancé le nouveau site Web de la Sous-commission (<http://CNP.rigsrevisionen.dk/fas>). Depuis son lancement à la fin de novembre 2005, le site offre à toutes les ISC, à tous les membres de la Sous-commission et au grand public de l'information à jour sur les travaux de la Sous-commission relativement aux normes et des exposés-sondages de notes de pratique, et ce, afin de recueillir les commentaires de tous les membres de l'INTOSAI. Les ordres du jour et les comptes rendus des réunions de la Sous-commission qui sont approuvés y sont aussi affichés. Une nouvelle version de la brochure de la Sous-commission a été publiée et diffusée à toutes les ISC en novembre 2005.

Exposés-sondages à commenter

La Sous-commission vient de diffuser les premières notes de pratique afin de recueillir les commentaires des membres et des autres commissions de l'INTOSAI, et d'autres parties. Vous pouvez consulter, sur le site Web de la Sous-commission, les notes de pratique, les normes ISA connexes, de même que de l'information sur le mode de présentation des commentaires. Les commentaires sur les deux premières notes de pratique relatives aux normes ISA 230 et ISA 240 doivent nous parvenir d'ici au 31 mars 2006. La Sous-commission continuera d'afficher sur son site Web les exposés-sondages de toutes les nouvelles normes.

Travaux en cours sur les groupes de travail sur les ISA

Dans chaque numéro de la *Revue*, le Secrétariat du projet de la Sous-commission présente une brève mise à jour des travaux en cours des groupes de travail sur les ISA. L'International Federation of Accountants (IFAC) présente, sur son site Web (www.ifac.org), de l'information à jour sur les groupes de travail sur les ISA, des exposés-sondages et des questions connexes.

Les travaux progressent relativement aux ISA suivantes, auxquelles participent les experts de l'INTOSAI :

ISA 230 – DOCUMENTATION

Expert : M^{me} Kelly Ånerud, Norvège

Experts de soutien : M^{me} Gail Vallieres, États-Unis; M. Inge Danielsson, Suède

Version finale prévue en septembre 2005 et note de pratique finale en juin 2006 (un exposé-sondage sur la note de pratique a été affiché pour commentaires).

ISA 705 – MODIFICATIONS DE L'OPINION EXPRIMÉE DANS LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET

ISA 706 – PARAGRAPHES D'OBSERVATION OU UN PARAGRAPHE SUR D'AUTRES POINTS À COMMUNIQUER DANS LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Expert : M^{me} Mary Radford, Royaume-Uni

Experts de soutien : M^{me} Marcia Buchanan, États-Unis; M^{me} Birgit Bach-Nielsen, Danemark

Version finale prévue en mars 2006 et note de pratique en décembre 2006.

ISA 260 – COMMUNICATIONS AVEC LES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE

Expert : M^{me} Tove Myklebust, Norvège

Experts de soutien : M. Filip Cassel, Suède; M^{me} Gail Vallieres, États-Unis

Version finale prévue en mars 2006 et note de pratique en décembre 2006.

ISA 800 – RAPPORT DE L’AUDITEUR SUR DES MISSIONS D’AUDIT SPÉCIALES

Expert : M. Jonas Hällström, Suède

Experts de soutien : M. Demsash Betemariam, Éthiopie; M. Martin Dees, Pays-Bas;
M. Robert Cox, Nouvelle-Zélande

Version finale prévue en mars 2006 et note de pratique en décembre 2006.

ISA 550 – PARTIES LIÉES

Expert : M. John Thorpe, Royaume-Uni

Experts de soutien : M^{me} Zainun Taib, Malaisie; M. Uwe Schreiner, Allemagne;
M^{me} Goranka Kiralj, Slovénie

Version finale prévue en juin 2006 et note de pratique en mars 2007.

ISA 580 – DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Expert : M^{me} Vijaya Moorthy, Inde

Experts de soutien : M. Martin Garrido, Chili; M. Ennio Colasanti, Italie

Version finale prévue en septembre 2006 et note de pratique en juin 2007.

ISA 620 – UTILISATION DU TRAVAIL D’UN SPÉCIALISTE

Expert : M. Cláudio Branco, Brésil

Experts de soutien : M. András Morvay, Hongrie; M^{me} Monica Besetsa, Lesotho

Version finale prévue en décembre 2006 et note de pratique en septembre 2007.

De plus, la Sous-commission est également à élaborer une note de pratique pour chaque ISA afin de fournir des indications supplémentaires aux contrôleurs du secteur public. Les notes de pratique seront établies grâce à l’apport des experts du Groupe de référence.

Des notes de pratique seront également élaborées pour les ISA déjà révisées et approuvées par l’IAASB et auxquelles aucun expert n’a participé. Le Secrétariat du projet a commencé à établir des groupes de travail constitués d’experts et d’experts de soutien du Groupe de référence afin de préparer ces notes de pratique.

Les premiers groupes de travail élaboreront des notes de pratique pour les ISA suivantes :

- Premier groupe de travail des notes de pratiques : Norme internationale sur le contrôle de la qualité 1 et ISA 220
- Deuxième groupe de travail des notes de pratiques : ISA 300, 315 et 330

Établis en décembre 2005, ces groupes de travail comptent deux experts et deux ou trois experts de soutien. Ils disposent d’un délai de 13 mois pour ces notes, y compris la période des exposés-sondages.

En 2006, quatre autres groupes de travail seront établis et chargés d'élaborer des notes de pratique à l'égard de 11 autres ISA.

Nouvelles sources de financement du projet

Le projet repose entièrement sur la participation des experts et de leurs ISC respectives, qui ont accepté d'en absorber les coûts. Le Secrétariat du projet fait continuellement des démarches auprès de parties externes pour obtenir des fonds. Jusqu'ici le projet a été financé par la Banque mondiale et nous sommes très heureux d'avoir conclu un accord avec la Banque asiatique de développement pour en financer certains volets. Ces fonds serviront, entre autres, à financer le coût des réunions du Groupe de référence, certaines dépenses liées aux réunions de la Sous-commission, le fonctionnement du Secrétariat du projet, la traduction des normes et des principes directeurs dans les langues officielles de l'INTOSAI, et l'impression et la distribution des principes directeurs qui auront été approuvés.

L'IAASB a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, il défraierait les experts qui participent à ses groupes de travail. Cet engagement financier montre que l'IAASB reconnaît le rôle important des experts de l'INTOSAI dans l'élaboration des ISA. Le rôle de l'IAASB n'influera pas sur la nécessité d'avoir recours à des organismes externes pour financer le projet, mais nous espérons qu'il permettra à plus d'ISC de déléguer leurs experts les plus chevronnés.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Secrétariat du projet à Stockholm (Suède) :

Courriel : projectsecretariat@riksrevisionen.se
Fax : +46-8-5171 4111

Premier rapport de l'OLACEFS

L'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (OLACEFS) d'Amérique latine et des Caraïbes a publié son premier rapport annuel pour l'exercice 2004.

En mars 2005, le Président de l'OLACEFS, M. Gustavo Sciolla, a présenté le rapport au Comité directeur de l'OLACEFS. Le document a été approuvé et ratifié lors de l'Assemblée plénière de l'OLACEFS, qui a eu lieu au Salvador en juin 2005. Le Bureau du Contrôleur général du Chili a préparé le document.

Le rapport présente un bref historique de l'OLACEFS et résume les principaux événements qui ont marqué l'Organisation au cours de 2004. Il comprend aussi de l'information sur chaque pays membre. Les dirigeants des ISC de l'OLACEFS ont rédigé des messages dans lesquels ils insistaient sur l'importance de l'unité et du partage des expériences, de l'éthique et de la transparence dans la gestion des sociétés d'État, et sur la lutte constante contre la corruption. Chaque ISC membre a communiqué de l'information sur ses principaux rapports, les questions de contrôle et les événements de l'exercice. Ces rapports nationaux montraient que les contrôles de gestion et des états financiers ont donné lieu à des recommandations positives sur la

gestion des gouvernements, le contrôle des travaux publics et les contrôles écologiques afin d'améliorer l'administration publique. De plus, les rapports soulignaient l'importance de l'évolution technologique survenue au cours de la période et prévoyaient la modernisation de leur ISC et des modifications législatives dans le but d'améliorer leur performance. En outre, certaines des ISC ont également mis en relief l'importance de la planification stratégique pour l'atteinte de leurs buts.

Les expériences de chaque ISC, ainsi que les questions et les sujets qui ont fait l'objet d'un contrôle, constituent un authentique échange de connaissances et d'informations. Le Rapport annuel de l'OLACEFS enrichit ces connaissances, en les comparant sur le plan chronologique, méthodologique et régional. Ainsi, le Rapport contribue à l'atteinte des objectifs de partage des connaissances du plan stratégique de l'INTOSAI.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat général de l'OLACEFS :

Télécopieur : ++507 210 43 99
 Courriel : omar1@contraloria.gob.pa
 Site Web : www.olacefs.org.pa

Ateliers de formation à la SPASAI

Du 28 novembre au 2 décembre 2005, le Bureau de contrôle du gouvernement de Samoa a organisé un atelier sur la détection de la fraude et de la corruption lors des contrôles, qui s'adressait aux bureaux membres de la SPASAI. L'atelier, qui s'est tenu à Apia, au Samoa, et qui était financé par l'Initiative de développement de l'INTOSAI, visait à initier les participants aux problèmes fondamentaux liés à la fraude auxquels le contrôleur doit faire face.

De plus, le Bureau de contrôle national de la République populaire de Chine a offert un programme de formation dans le domaine du contrôle à l'intention des contrôleurs généraux des bureaux membres de la SPASAI. L'atelier a eu lieu du 20 au 30 novembre 2005, à Guangzhou et à Beijing, en Chine.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la SPASAI :

Télécopieur : ++64 (4) 917 15 49
 Courriel : oag@oag.govt.nz

Première réunion du *Task force* sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes

Le *Task force* sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes a tenu sa première réunion à La Haye, les 20 et 21 décembre 2005. Lors de sa réunion de novembre 2005, le Comité directeur de l'INTOSAI avait approuvé la création de ce *Task force* et nommé à sa présidence la Présidente de la Cour des comptes des Pays-Bas, M^{me} Saskia Stuiveling, et à sa vice-présidence, l'Indonésie et

la Corée. Comme le précise la proposition approuvée par le Comité directeur, le *Task force* est constitué de deux sous-groupes. Le premier, présidé par l'Indonésie, s'emploiera surtout à élaborer un cadre afin d'améliorer la transparence dans l'acheminement et l'utilisation des fonds de secours destinés aux victimes du tsunami. Le deuxième, présidé par la Corée, cherchera à définir des pratiques exemplaires et des orientations sur le contrôle des fonds de secours en cas de catastrophes et sur l'obligation de rendre compte à cet égard.

M^{me} Stuiveling a été l'hôte de la réunion de décembre à La Haye; on remarquait parmi les participants M. Anwar Nasution, Président du Conseil du BPK (l'ISC de l'Indonésie), ainsi que des délégués des ISC des Pays-Bas, de l'Indonésie, de la Corée, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Autriche. Au cours de la réunion, il a été question de la structure et des futures activités du *Task force*, ainsi que de ses relations avec le Conseil consultatif du BPK. De plus, des conférenciers ont parlé de la complexité de l'acheminement des fonds de secours et de la possibilité pour le *Task force* d'intégrer à ces travaux une perspective géographique.

Les délégués ont consenti à l'élargissement du *Task force* afin d'y inclure des représentants régionaux et des participants des pays donateurs et des pays bénéficiaires frappés par le tsunami ou par d'autres catastrophes naturelles. Les ISC qui ont répondu favorablement à l'Initiative de l'INTOSAI face au tsunami seront invitées à se joindre au *Task force*. De plus, les délégués ont décidé de la façon d'effectuer les études pilotes sur l'acheminement des fonds de secours, pour tenir compte tant du point de vue des donateurs que des bénéficiaires.



Les membres du *Task force* sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes à leur réunion de décembre 2005, à La Haye.

Parmi les autres questions abordées à la réunion de décembre, mentionnons le financement de l'initiative et l'établissement de relations avec d'autres organisations pertinentes, telles que les Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, des organisations non gouvernementales et des cabinets comptables d'envergure internationale. Les délégués ont accepté de créer un site Web, qui sera lancé d'ici février 2006, pour informer tous les membres de l'INTOSAI et les autres parties intéressées au sujet des activités du *Task force*.

La première rencontre du *Task force* au complet doit se tenir en mars 2006, probablement à Genève. Les membres du noyau du *Task force* se réuniront à nouveau en avril 2006, à Jakarta, en même temps que le Conseil consultatif du BPK. En juin 2006, l'ISC de l'Autriche accueillera, à son Assemblée nationale, une conférence sur l'aide en cas de catastrophes, où les résultats des études pilotes sur le cheminement des fonds seront présentés.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M. Egbert Jongsma, chargé du projet du tsunami, Cour des comptes des Pays-Bas :

Courriel : e.jongsma@rekenkamer.nl

Téléphone : ++0031-703427887

NOUVELLES DE L'IDI



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de Développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre le numéro de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : www.idi.no.

Atelier régional de l'IDI et de l'OLACEFS sur le contrôle des services publics

L'atelier régional de deux semaines sur le contrôle des services publics, qui s'est tenu à Bogota, en Colombie, en septembre 2005, a coïncidé avec l'achèvement réussi de la deuxième étape du Programme régional de formation à long terme de l'OLACEFS. Sept nouveaux spécialistes de la formation de cette organisation ont donné l'atelier à 30 participants de la région.

Projet d'évaluation des besoins liés au renforcement des capacités de l'IDI/ASOSAI

Récemment, deux nouvelles missions d'enquête sur les besoins ont été menées dans le cadre du programme de renforcement des capacités pour le compte des ISC nouvellement constituées, parrainées par l'IDI et la Banque asiatique de développement. La première enquête sur les besoins a été menée dans la région du Mekong en octobre 2005. L'objet de la mission était d'interviewer des dirigeants choisis des ISC du Cambodge, du Vietnam et du Myanmar sur leurs besoins généraux en matière de renforcement des capacités.

En novembre 2005, l'IDI, en collaboration avec l'ASOSAI, a organisé un atelier de discussion qui a réuni 12 dirigeants de 4 ISC d'Asie centrale, soit de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizstan et de la Mongolie. L'atelier d'une durée de trois jours, qui s'est tenu à Almaty au Kazakhstan, visait à répertorier les besoins en formation de ces ISC et à élaborer une stratégie de renforcement de la capacité des Institutions.

Enquête à l'échelle mondiale sur l'ébauche d'un plan stratégique de l'IDI pour 2007-2012

En novembre 2005, l'IDI a fait parvenir un sondage sur son nouveau plan stratégique à toutes les ISC des pays en voie de développement et des pays émergents. On a demandé aux participants leurs impressions sur l'ébauche du plan et d'en évaluer les buts, les objectifs et les indicateurs de réussite proposés.

Projet d'apprentissage en ligne de l'IDI/l'OLACEFS

Le projet d'apprentissage en ligne de l'OLACEFS, mené en collaboration avec l'IDI et l'Organisation des États américains, s'est terminé au début de décembre 2005. L'atelier d'une durée de 10 semaines, qui a réuni 62 participants, a porté sur le contrôle de gestion. Il doit largement son succès au travail acharné et au dévouement indéfectible de sept tuteurs en ligne (des ISC du Costa Rica, du Chili, de l'Argentine, de la Colombie, de la République dominicaine, de l'Équateur et du Panama) de même qu'au coordonnateur de la formation et à l'expert en la matière, tous deux de l'ISC du Venezuela.

Programme de renforcement des capacités en contrôle informatique de l'IDI/et de l'ARABOSAI

En décembre 2005, le Sultanat d'Oman a accueilli les 23 participants de sept pays de la région lors d'un atelier de trois semaines sur le contrôle informatique et les techniques d'informatique éducative. Les spécialistes en la matière provenaient des ISC du Sultanat d'Oman et du Qatar. Cet événement s'inscrit dans le cadre du Programme des champions de l'audit informatique, qui prendra fin en 2006.

Tenue d'un laboratoire international d'apprentissage en ligne en Malaisie

En décembre 2005, un laboratoire d'apprentissage en ligne d'une durée de deux semaines s'est tenu à Kuala Lumpur, en Malaisie. Parmi les 19 participants de 18 pays, on comptait surtout des spécialistes de la formation de l'IDI, mais aussi d'autres spécialistes des régions anglophones des ISC qui s'intéressent à la formation. Ils ont été initiés aux principes théoriques des logiciels Sectora et Macromedia Captivate ainsi qu'à l'utilisation de ces logiciels. L'atelier a été donné par un spécialiste de la société NIIT de l'Inde.

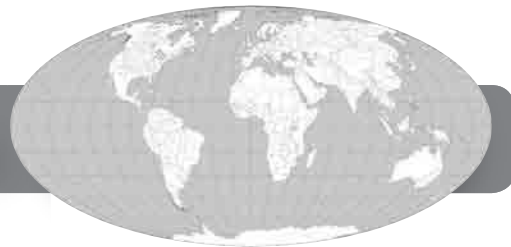
Atelier sur la détection de la fraude et de la corruption présenté par l'IDI et l'ASOSAI

En décembre 2005, un atelier d'une semaine sur la détection de la fraude et de la corruption s'est donné à Lahore, au Pakistan, devant des participants de 15 ISC membres choisies de l'ASOSAI. Les 30 contrôleurs ont été initiés aux pratiques exemplaires et aux meilleures techniques de détection et de prévention de la fraude à utiliser lors des contrôles.

Communiquer avec l'IDI

Si vous voulez discuter des questions exposées dans la présente rubrique des Nouvelles de l'IDI, composez le ++47 21 54 08 10 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : idi@idi.no

Événements de l'INTOSAI 2006



<p>Janvier</p>	<p>Février</p> <p>9-10 Réunion de la Commission des normes de contrôle interne Bruxelles, Belgique</p> <p>21-22 Réunion de la Commission financière et administrative Riyadh, Arabie saoudite</p>	<p>Mars</p> <p>13-14 Réunion de la Commission de renforcement des capacités Londres, Angleterre</p>
<p>Avril</p> <p>3-7 Congrès de la SPASAI Îles Mariannes du Nord</p>	<p>Mai</p> <p>4-5 Réunion de la Commission des normes professionnelles Washington, D.C., États-Unis</p> <p>17-19 Réunion du Comité directeur de la Commission pour le contrôle informatique Brasilia, Brésil</p>	<p>Juin</p> <p>20 Conférence sur le secours international apporté aux pays victimes du tsunami et d'autres désastres Vienne, Autriche</p> <p>26 Réunion du Comité directeur sur la vérification environnementale Yogyakarta, Indonésie</p>
<p>Juillet</p>	<p>Août</p>	<p>Septembre</p> <p>11-15 Assemblée de l'ASOSAI Shanghai, Chine</p>
<p>Octobre</p> <p>16-19 Congrès de la CAROSAI Freeport, Bahamas</p>	<p>Novembre</p> <p>1-4 55^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Mexico, Mexique</p>	<p>Décembre</p>

ÀD = À déterminer

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions du Comité directeur. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.